

Administration

Adresse : Administration communale de Valbroye
Rue du Collège 16
Case postale 56
1523 Granges-près-Marnand

Ouverture des bureaux : Tous les jours :
de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h00.
Mardi : guichet fermé
(réception téléphonique uniquement)
Jeudi : fermeture à 18h00.

**Les bureaux communaux seront fermés
du 24 décembre 2012 au 4 janvier 2013.
Réouverture le 7 janvier 2013, selon l'horaire habituel.
Numéro en cas d'urgence (décès, rupture de conduite ou autre)
026 668 54 92
(jours ouvrables, de 9h00 à 11h00)**

Téléphones et fax :

Contrôle des habitants tél. 026 668 54 00
fax 026 668 54 01

Bourse tél. 026 668 54 10
fax 026 668 54 11

Greffe tél. 026 668 54 20
fax 026 668 54 21

Adresses électroniques

Greffe greffe@valbroye.ch
Bourse bourse@valbroye.ch
Contrôle des habitants habitants@valbroye.ch

Site internet : www.valbroye.ch

Adresses électroniques des Municipaux

Guy Delpedro g.delpedro@valbroye.ch
Christian Cosendai c.cosendai@valbroye.ch
Patrice Favre p.favre@valbroye.ch
Patrick Gander p.gander@valbroye.ch
Cosette Hausammann c.hausammann@valbroye.ch
Eric Maire e.maire@valbroye.ch
Michaël Thomi m.thomi@valbroye.ch
Valérie Hadorn v.hadorn@valbroye.ch

Des informations vous manquent...

... rendez-vous sur le site internet www.valbroye.ch, ou adressez-vous à l'administration communale qui est à votre service selon l'horaire indiqué.
En prévision de la parution du prochain bulletin, n'hésitez pas à nous communiquer toutes remarques ou informations utiles qui pourraient y figurer.

Prochaine édition : mars 2013

Vie locale

Exposition de documents d'archives des villages
de Valbroye, 28, 29 et 30 septembre 2012.



M. O. Piccard, Préfet (à gauche), et M. G. Coutaz, Directeur
des archives cantonales (à droite), attentifs aux propos de M.
J.-M. Nicod, archiviste de Valbroye



Avis de séquestre



La « volière »
de Granges



Un parchemin

Photos: La Broye,
J.-D. Fattebert

Valbroye

Infos



La Municipalité
et tous les collaborateurs
de la commune de Valbroye
vous souhaitent de passer
d'excellentes fêtes
de fin d'année,
et vous adressent leurs

meilleurs voeux
pour 2013

Bulletin d'information
à la population

N° 9 - 30 novembre 2012

Conseil communal

Lors de sa séance du 8 octobre 2012, le Conseil communal a :

- accepté le préavis 9/2012 « Seigneux – Réfection partielle des routes du village. Demande de crédit de CHF 750'000.– ;»
- accepté le préavis 10/2012 « arrêté d'imposition pour l'année 2013 et taxes 2013 » ;
- accepté le préavis 11/2012 « Granges – Etude pour l'aménagement des RC 521b et 522b en traversée des localités de Marnand et de Granges. Demande de crédit de CHF 80'000.– ».

Prochaines séances :

30 novembre 2012, 19 h, à Combremont-le-Grand,

25 février 2013, 20 h 15, à Granges.

Les extraits du procès-verbal des séances du Conseil communal sont disponibles sur le site internet www.valbroye.ch.

Les séances du Conseil communal sont publiques

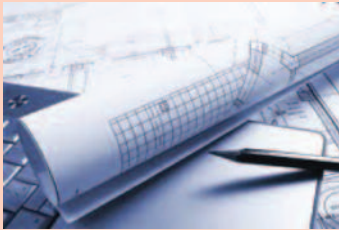
EMS La Lembaz – concours d’architecture

L'exposition des maquettes du concours d'architecture de l'EMS La Lembaz est ouverte au public du 1^{er} décembre au 14 décembre 2012, à la Grande Salle de Sassel.

Horaire :

Du lundi au vendredi : de 18 h 00 à 20 h 00.

Samedi : de 9 h 00 à 12 h 00.



Service hivernal

A l'approche de l'hiver, la Municipalité rappelle que le stationnement des voitures sur les routes et chemins communaux n'est pas autorisé.

Elle décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient survenir aux véhicules mal stationnés lors des travaux de déneigement.

Le service voirie met tout en œuvre pour assurer un service hivernal optimal.

Cependant, les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence en cas de neige et de verglas. Il appartient donc à chacun d'adapter sa conduite aux conditions constatées ou présumées de l'état de la route et d'équiper son véhicule en pneus d'hiver ou « toutes saisons » répondant aux critères minimaux de sécurité (profils, usure).

Les conductrices et les conducteurs sont appelés à être particulièrement attentifs aux périodes de début et de fin de saison hivernale. En début de saison, l'apparition de gel soudain, souvent dû à des pluies ou brouillards givrants, n'est pas prévisible par le service d'entretien. Il n'est pas possible d'effectuer des salages préventifs sur tout le réseau pour pallier des événements locaux. En fin de saison, les routes peuvent être rendues localement glissantes par des giboulées isolées. Il convient donc d'observer la plus extrême prudence.

Police

Chaque commune du canton est attribuée à un poste de gendarmerie pour les réquisitions pénales ou administratives. Toutefois, vous pouvez vous rendre dans n'importe quel poste pour y déposer une plainte pénale ou pour d'autres démarches.

La commune de Valbroye est attribuée au poste de gendarmerie de Payerne.

Adresse : Rue du Temple 6
Case postale 198
1530 Payerne

Tél. : 026 557 32 21

Fax : 026 557 32 25

Horaires : lundi, mardi et vendredi de 08 h 00 à 11 h 30.
mardi et jeudi de 08 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.
samedi de 08 h 00 à 11 h 30.
dimanche et jours fériés : fermé

Police secours : **117** (en cas d'urgence)



Chiens

La Municipalité rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et dans les lieux accessibles au public, à moins qu'ils ne soient assez dressés pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.

Ils doivent être munis d'un collier portant le nom de leur propriétaire, être porteur d'une puce électronique et être enregistrés dans une base de données officielle.

En outre, tous les chiens doivent être déclarés à l'administration communale.

Connaissance 3 Université des Seniors

Prochaines conférences :

12 décembre 2012
Alzheimer : espoirs et réalité
Geneviève Leuba, prof. de neurosciences, CHUV

16 janvier 2013
Le métier d'écrire
Claude-Alain Dessibourg, médecin et écrivain

13 février 2013
La mort de Jésus dans les évangiles
Daniel Marguerat, prof. honoraire de théologie, UNIL

6 mars 2013
Les médias disent-ils la vérité ?
Claude Torracinta, journaliste

27 mars 2013
La situation géopolitique mondiale
Jean-Philippe Gaudin, chef du renseignement militaire

Les conférences ont lieu à 14 h 30 à l'aula du Collège Derrière-la-Tour à Payerne
Le site de Connaissance 3 est en lien sur www.valbroye.ch⇒lien⇒formation

Service technique intercommunal Lucens-Valbroye (STILV)

Vous pouvez dorénavant consulter depuis le site internet www.stilv.ch, le guichet cartographique de notre commune avec des nouvelles fonctions, à savoir :

- La recherche par numéro de bâtiment et numéro de parcelle.

De plus, un élément nouveau est la couche des bâtiments et objets linéaires (route, accès) non encore cadastrés.

Patinoire

La patinoire couverte de Granges (sur les courts de tennis) est ouverte dès le 18 novembre.

9 décembre : entrée gratuite pour tous les habitants de Valbroye !

Combremont-le-Petit – conciergerie du collège et des salles de classes

A la suite de la démission de la titulaire, nous sommes à la recherche d'un ou une concierge pour le collège et les salles de classes de Combremont-le-Petit.

Veuillez adresser vos offres de services à l'administration communale, qui se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Union des Sociétés Locales de Valbroye (USLV)

L'USLV est à la recherche d'un ou une secrétaire, pour quelques heures rémunérées par mois.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Cédric Favre, Président USLV

Mobile : 079 745 89 63

Désaffectation du cimetière de Granges

Conformément aux dispositions de l'art. 49 du Règlement cantonal du 5 décembre 1986 sur les inhumations et incinérations, la Municipalité de Valbroye informe le public ainsi que les personnes concernées que le secteur du cimetière de Granges comprenant les tombes à la ligne numéros 154 à 244, années 1962 à 1972, sera désaffecté à partir du 2 avril 2013.

Ces désaffectations s'appliquent par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées dans ces tombes.

Les familles désireuses de reprendre les monuments funéraires, les entourages ou les objets de garniture des tombes, peuvent en faire la demande, par écrit, auprès de la Municipalité de Valbroye d'ici au 1^{er} février 2013.

A l'expiration de ce délai et conformément aux dispositions de l'art. 50 du Règlement cantonal du 5 décembre 1986 sur les inhumations et incinérations, la Municipalité en disposera librement.

La liste des tombes à désaffecter peut être consultée auprès du greffe municipal.

Cet avis a été publié dans la FAO du 25 septembre 2012, et dans La Broye du 27 septembre (édition tous-ménages).



Les chœurs mixtes la Clé des Champs et la Chanson du Moulin mêleront leurs voix, ainsi qu'un chœur d'enfants, le Calypso.

La soliste Elena Fedorova chantera Vivaldi, Rossini, Bach et Handel accompagnée au piano par Sylvain May.

Org. : commission culturelle.

